

Les femmes et la Société des Nations : la nationalité de la femme mariée : (suite de la 1re page)

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 388

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260827>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dévoûée — et certes, ce n'est pas une sinécure que d'être secrétaire d'une association qui compte 180 Sociétés affiliées! — L'Assemblée de Zurich a élu celles qui devront combler ces vides: M^{lle} Clara Nef (Hérisau), présidente de la *Frauenzentrale* d'Appenzel, bien connue dans les milieux féministes comme dans ceux de la protection de l'enfance; M^{lle} H. Dünner (Aarau), la nouvelle présidente de la *Frauenzentrale* d'Argovie; Sœur A. Pflüger (Zurich), et M^{lle} Schönauber-Regenass (Bâle), connue aussi dans les milieux suffragistes.

L'Assemblée de Zurich a comme toutes les années entendu et approuvé différents rapports, Celui de la présidente dévouée, M^{lle} A. de Montet (Vevey) mentionne l'*Annuaire des Femmes suisses* qui a été édité en 1931 par les soins de l'Alliance et distribué à toutes les sociétés affiliées, puis, comme propagande, à des bibliothèques, aux Conseillers fédéraux et à toutes les légations suisses à l'étranger; de plus il a été envoyé à la légation de Washington les portraits et biographies de 5 femmes suisses qui doivent figurer à l'Exposition de Chicago de 1933. Le rapport traite encore des questions de films, de travail à domicile, de nationalité de la femme mariée, du Comité pour la fête nationale où l'Alliance sera représentée dès l'année prochaine — enfin, de beaucoup de petites choses et grandes questions, et ce n'est qu'en écoutant ce rapport que l'on se rend compte du travail considérable accompli par le Comité, travail souvent inconnu, parfois infructueux, et pourtant nécessaire.

Nous ne faisons que mentionner ici les 3 rapports des commissions: éducation nationale (M^{lle} Serment), études législatives et office suisse pour les professions féminines (M^{lle} Glättli) qui paraîtront comme précédemment dans l'*Annuaire des Femmes Suisses*. La causerie humoristique de M^{lle} Zellweger, sur ce sujet *Ce que l'Alliance attend de ses sociétés affiliées* peut être résumée de la façon suivante: 1. Prière de lire les circulaires! 2. En payant les cotisations ne pas oublier d'indiquer le nom et le lieu; 3. § 20 des statuts: ne pas oublier d'indiquer les changements de présidentes des Sociétés affiliées; 4. Prière de s'intéresser davantage à l'Assemblée générale en y déposant des motions et en formulant des remarques au sujet du rapport annuel! La communication de M^{lle} Georgine Gerhard, sur la Conférence internationale du travail social à Francfort a suscité beaucoup d'intérêt, de même que celle de M^{lle} Studer, sur l'École suisse des Gardes-malades qui est au seuil de grandes transformations et qui aura besoin de l'appui de toutes les femmes suisses.

A la suite du rapport de la Commission d'études législatives M^{lle} Glättli proposa la résolution suivante qui, après une discussion intéressante, fut adoptée par la grande majorité de l'assemblée:

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses qui, dès le début des travaux concernant les Assurances sociales, a apporté à ces questions l'intérêt le plus vif et qui s'est prononcée en faveur d'une Assurance-vieillesse et survivants obligatoire, demande au Conseil Fédéral et au Parlement d'écarter l'initiative en faveur des vieillards, dite « l'initiative-aumône ».

Nous femmes, sommes persuadées que l'emploi proposé d'une partie des ressources, destinées d'après la Constitution à l'Assurance vieillesse et survivants, ne peut se justifier. Une telle décision causerait une profonde déception à tous ceux, électeurs et population tout entière, qui ont contribué en son temps à l'adoption de l'art. 34 *quater* de la Constitution fédérale.

Nous trouvons en outre que seul un nombre relativement faible de personnes assistées pourrait

être atteint par la répartition annuelle des fonds détournés de l'Assurance-vieillesse, et que par contre ces dons auraient le résultat de décharger les cantons du sentiment de leur responsabilité envers leurs ressortissants indigents. Enfin, et surtout, nous estimons qu'un tort incalculable serait causé par là à la notion d'assurance, et que l'adoption de l'Assurance-vieillesse et survivants se verrait indéfiniment renvoyée si ce n'est rendue tout à fait impossible!

Les déléguées à l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses réunie à Zurich le 15 octobre 1932, en s'appuyant sur les motifs exposés ci-dessus, adressent au Haut Conseil fédéral la requête suivante: qu'il veuille bien maintenir fermement le principe d'une assurance générale obligatoire, seul moyen de venir dignement en aide à nos vieillards, nos veuves et nos orphelins.

La deuxième journée fut consacrée aux problèmes qui tiennent le monde entier en haleine en ce moment: le désarmement et le chômage. Le résumé des travaux de la Conférence du désarmement présenté par M^{lle} Chenevard de Morsier fut écoutée non sans émotion par un très nombreux public qui sut en apprécier et la documentation sûre et la part que y prenait le cœur. Enfin la conférence de M^{lle} Dora Schmidt, adjointe à l'Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers, et du travail, fut un exposé magistral de la question, sur lequel nous reviendrons prochainement plus en détail. M^{lle} Schmidt a insisté surtout sur trois points: l'étendue et la portée du chômage des femmes, les efforts tendant à soulager, la situation des chômeuses, le travail féminin en général et l'inquiétude suscitée par l'opposition qu'il rencontre. Sur la proposition de M^{lle} Anna Martin, l'Assemblée a décidé à l'unanimité la création d'une commission d'étude du travail féminin.

La soirée du samedi, passée dans l'immense salle extra-moderne de la paroisse de Wipkingen, fut tout à fait charmante. Les 6 tableaux présentés par le Lycéum de Zurich: *Toutes les espèces de femmes zurichoises* ont fait rire et réfléchir à la fois, gâteries sucrées et fleurs ont abondé. Le dimanche après-midi fut d'un haut intérêt pour toutes celles qui eurent l'occasion de visiter quelques-unes des œuvres sociales dont Zurich est si riche. Merci aux femmes de cette ville de nous avoir si cordialement, si fraternellement accueillies! et au revoir l'année prochaine — où? ceci n'a pas encore été décidé! Au Tessin??? C'est notre souhait!

A. DEBRIT-VOGL.

Ce que pense Lord Cecil du suffrage des femmes

Délégation britannique à la Société des Nations. Genève, 7 octobre 1932.

...Je regrette beaucoup d'avoir été empêché de participer à votre dîner de ce soir, ainsi que j'avais espéré pouvoir le faire, car j'aurais aimé y apporter une fois de plus mon témoignage en faveur du suffrage des femmes. L'autre jour, lorsque cette question fut touchée à la VI^e Commission, il était étrange d'entendre produire à nouveau les arguments opposés, qui nous étaient si familiers en Angleterre il y a quelques années. Un orateur, par exemple, nous assura que si les femmes avaient le droit de vote, et puisqu'elles sont plus nombreuses que les hommes, elles risqueraient de former un bloc compact qui ma-

loriserait les membres masculins de leur famille. Or, pour quiconque a l'expérience du vote des femmes dans sa pratique actuelle, rien ne peut être plus absurde que cette crainte. Les femmes ne votent pas plus en bloc que ne le font les hommes... ni ne votent davantage d'après leur sexe que d'après la couleur de leurs cheveux.

La réalité est que l'affranchissement politique des femmes n'a amené dans la majorité des cas que peu de différence. Les femmes sont plutôt plus conservatrices que les hommes en ce sens que, généralement, elles votent avec leurs maris. Or, les hommes mariés étant plus conservateurs que les célibataires, les femmes augmentent de ce fait le pouvoir électoral des classes conservatrices.

Et de tous les autres maux que l'on nous prédisait comme un résultat du vote des femmes, il ne s'en est produit aucun en Angleterre. Il est certain que les femmes se préoccupent de certaines questions plus que les hommes: elles sont d'une manière générale plus décidées en matière de paix, elles soutiennent de tout leur appui les principes de tempérance et d'économie, et naturellement, elles favorisent toutes les mesures en faveur de la protection de l'enfance. Mais ceci mis à part, elles votent de la même façon que les hommes. Elles tiennent aussi davantage qu'eux à faire usage de leur droit de vote — peut-être en raison de la nouveauté — et cette participation féminine a rendu les députés plus attentifs à la nécessité de s'occuper des injustices et des misères qui affectent les femmes.

En résumé, je puis dire qu'en Angleterre le suffrage féminin a été certainement un indéniable succès, et je doute fort que l'on puisse trouver dans mon pays plus d'une poignée de réactionnaires qui voudraient revenir en arrière, au temps où les femmes ne possédaient pas ce droit.

Avec tous mes bons vœux.

CECIL.

Le péril des stupéfiants

On nous communique:

La production mondiale des stupéfiants dépasse de beaucoup ce qui est nécessaire pour l'usage médical et scientifique de ces produits. Et tout le surplus s'en va aux malheureux adonnés à ce vice, par les canaux clandestins d'un trafic sans scrupules.

L'an passé, une convention internationale a été élaborée à Genève pour mettre fin à ce commerce illicite. Si elle entre en vigueur, il s'ensuivra un assainissement considérable de la situation. Mais pour que cet accord humanitaire puisse fonctionner, il doit être ratifié par 25 Etats, dont la Suisse, avant le 13 avril 1933. Il est donc très important que notre Parlement ratifie au plus tôt cette convention, en tout cas cette année, car plusieurs autres pays attendent notre engagement avant de signer, vu l'importance de notre production de stupéfiants.

H. S. M.

N. D. L. R. — Nous sommes entièrement d'accord avec ce qui précède, et saluons avec d'autant plus de joie la nouvelle de la récente constitution d'un Comité national pour mener chez nous la lutte contre les stupéfiants que les suffragistes suisses ont été parmi les premières à réclamer

une campagne d'opinion publique et le groupement des éléments sains de notre population contre ce fléau. Mais ce que, en revanche, nous ne parvenons pas à comprendre, c'est pourquoi, et dans ces circonstances, ce Comité, tel que sa composition a été publiée, ne compte pas une seule femme parmi ses membres?... Une explication s'impose d'autant plus pour nous donner la raison de cet ostracisme, que ce sont des féministes convaincues qui ont mis sur pied ce Comité.

Les Femmes et la Société des Nations

La nationalité de la femme mariée

(Suite de la 1^{re} page.)

Or, ce fut précisément ce pessimisme qui se trouve en défaut. Non pas que des Etats ayant déclaré par écrit à la S. d. N. qu'ils étaient en voie de ratifier la Convention, ou qu'ils estimaient sa révision inopportune, aient tout à coup tourné bride et soient revenus sur ces déclarations! mais ce qui fut significatif et réconfortant, c'est l'attention en éveil, l'esprit largement compréhensif, la sympathie pour nos principes, ce sont les efforts de conciliation tentés sur une large échelle entre le point de vue des Etats signataires de la Convention et celui des organisations féminines, qui se manifestèrent durant les quatre longues séances que la 1^{re} Commission (Commission juridique) consacra entièrement à cette question, qu'on ne peut lui reprocher d'avoir escamotée! Certes, nous dûmes subir des attaques directes, ou ce persiflage galant, mille fois plus insupportable qu'une opposition nette, de la part de certains orateurs; certes, entre autres, le délégué suisse invoqua, au nom de son gouvernement, cette unité juridique de la famille que ne garantissent pas davantage certaines législations actuelles quand elles pratiquent le *jus soli*, comme l'a si excellentement montré M^{lle} Maria Vêrone dans l'un des rapports des organisations féminines; mais d'autres discours rachetèrent largement par leur sérieux, leur intérêt actif, leur désir d'aboutir à une entente, ces inévitables taches au tableau. Et c'est ainsi que l'on vit surgir comme un moyen terme, entre la proposition de révision de la Convention présentée par les délégations chilienne et colombienne et appuyée par 4 délégations, et l'argumentation hollandaise, suisse, canadienne, etc., en faveur des avantages de la Convention comme remède à l'apatridie ou à la double nationalité — argumentation dont plusieurs femmes membres de délégations ont senti tout le poids, disons-le, parce qu'elles sentaient aussi toute leur responsabilité — on a vu surgir une proposition belge, autour de laquelle les organisations féminines décidèrent immédiatement de faire bloc. Cette proposition, due au remarquable juriste international qu'est M. H. Rolin, tendait à substituer, dans les articles incriminés de la Convention, le mot de « personne » ou de « personne mariée » à celui de « femme » ou de « femme mariée », et le mot de « conjoint » à celui de « mari », sauvant ainsi le principe de l'égalité entre les sexes.

Une discussion extrêmement intéressante s'engagea alors, les délégués irlandais et suédois soutenant chaleureusement ce projet, que d'autres attaquèrent pour des motifs d'ordre juridique pratique. Finalement, et à regret, M. Rolin estima plus sage de retirer sa pro-

explorations à Babylone, Chésiphone, Ur, Kish, elle se souvient des archéologues allemands avec lesquels, avant la guerre, elle entretenait des rapports amicaux et scientifiques: « Aucune guerre, dit-elle, ne saurait mettre fin à la haute estime que je voue aux archéologues allemands. Je ne puis songer à eux comme à des ennemis. Ah! quel terrible monde! des amitiés brisées! »

Elle se proposait d'achever l'organisation du Musée et de s'en retourner ensuite auprès des siens, en Angleterre. Mais la mort la surprit une nuit, dans son sommeil, le 12 juillet 1926, à l'âge de cinquante-huit ans.

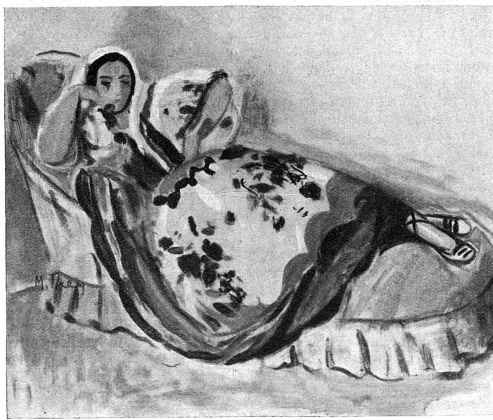
Cette fin frappa l'Irak comme une catastrophe. On ensevelit la défunte avec les honneurs militaires: le Haut-Commissaire et son état-major, les autorités civiles et militaires, les ministres, les sheiks du désert l'escortèrent à sa dernière demeure, tandis que les troupes faisaient la haie.

Morte ainsi à l'apogée de sa carrière, quoi d'étonnant si des légendes fantastiques se sont créées sur la vie extraordinaire de Gertrud Bell? Elle devient la femme mystérieuse de l'Orient, la reine sans couronne de l'Arabie, la Diane du désert...

Puisse l'horizon de notre vie s'élargir devant l'exemple de la sienne!

E. STRUB.

(Traduit librement et adapté en français par M.-L. PREYS.)



Catalogue de l'Exposition.

Marg. FREY-SURBECK: Rosita

XII^{ème} Exposition de la Société des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs

Neuchâtel, octobre 1932.

Fort bien installée dans cinq salles de la Galerie Léopold Robert, cette exposition révèle

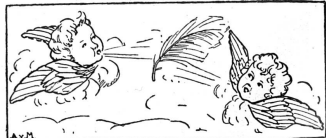
d'emblée une tenue excellente: pas d'extravagances creuses ni trop de banalités, mais bon nombre d'ouvrages intéressants à des titres divers.

On peut se demander pourquoi ce groupement féminin dans un domaine où les femmes ne diffèrent des hommes que bien malgré elles. Quelques accès de mauvaise humeur de la part des jurys masculins ne justifient guère cette « bande à

part » puisque, ainsi que nous l'avons maintes fois observé, tout véritable artiste apprécie le talent d'où qu'il vienne. Et, d'ailleurs, n'y aurait-il pas à tenir compte aussi des préventions du public à leur égard? J'hésite à décider si c'est là du vrai féminisme. Pratiquement, cette scission permet des expositions plus limitées, ce qui pourrait constituer sa meilleure raison d'être. Voyons, en adoptant à peu près l'ordre alphabétique, quelles œuvres s'imposent plus spécialement à l'attention. Violette Diserens (Lausanne) affirme un progrès constant dans un envoi remarquable: dans *La promenade*, un couple de cavaliers s'avancent dans une frondaison savoureuse, largement traitée, subtilement nuancée; un *Bouquet*, aux tons brillants et harmonieux; des paysages italiens où s'unissent heureusement le caractère du pays et celui de l'artiste.

La piquante *Rosita*, de Marg. Frey-Surbeck (Genève) vivement colorée, sûrement esquissée, peut avoir ressenti l'influence de Matisse, tout en gardant sa valeur personnelle. Amy Moser (Zurich) expose de beaux paysages méridionaux, bien établis et finement colorés dans une tonalité grise. Très moderne, le portrait de Nanette Genoud (Lausanne) déconcerte par une certaine dureté, voulue sans doute, mais pour le moins risquée. Sa petite marine, *Les thoniers* est quelque peu métallique, mais originale.

Le portrait de M^{lle} Germaine Hainard-Röten (Genève) finement dessiné, sobre de tons, implique une individualité d'artiste. Germaine Escher (Zurich) expose un *Portrait de ma mère* qui plaît par un accent de sincérité et une facture à la fois large et discrète. De Marie Lotz (Bâle), deux agréables portraits de jeunes filles, la sou-



DE-CI, DE-LA

Onze cents couverts féminins.

C'est à Genève que l'on vient de voir ce nombre banquet uniquement féminin, à l'occasion du X^{me} anniversaire de la fondation de l'Association des anciennes élèves de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles. Onze cents anciennes élèves en effet avaient répondu à l'invitation à elles adressée, et s'étaient groupées selon leur « volée » le long de 330 mètres de tables fleuries; et l'on comptait parmi ces onze cents têtes une nonagénaire sortie de l'École en 1862 aussi bien que des représentantes des classes toutes récemment terminées.

Beaucoup de gaieté, beaucoup de vieux souvenirs évoqués, des discours, des télégrammes des absentes (parmi elles, et bien à regret la rédactrice du *Mouvement*) et pour terminer une revue

que l'on nous dit avoir été charmant rappelant le temps passé... ce temps si lointain pour les unes, si proches pour les autres. Il convient donc de féliciter chaudement les initiatrices et les organisatrices de cette fête... « post-scolaire » si bien réussie. Mais pourquoi ne faire ceci que tous les dix ans? et pourquoi convoquer tout le monde à la fois dans des réunions si nombreuses qu'elles, en deviennent forcément prohibitives pour des rencontres en dehors de la même volée? Ne pourrait-on pas faire des réunions plus fréquentes de volées de la même décennie par exemple?

Suggestion dédiée aux initiatrices.

Sagesse ou imprudence?

On sait que, lors de sa mémorable traversée de l'Atlantique, Lindbergh avait emporté pour toute boisson de l'eau. Mais c'était un Américain et un célibataire. On pouvait espérer que le professeur Piccard, en bon Suisse, père de famille, serait plus prudent et qu'il emporterait un bon petit cordial réchauffant. Nouvelle déception. Il n'a emporté comme liquides que du lait, du chocolat et de l'eau! Et à l'atterrissage, il a préféré l'eau au traditionnel champagne. Nansen avait déjà déclaré que dans les grands froids, l'alcool était nuisible.

H. S. M.

position, mais il resta quelque chose, et même beaucoup, de l'esprit de compréhension qui l'inspirait dans le remarquable rapport et la résolution finale présentés à l'Assemblée au nom de la I^{re} Commission par un autre juriste, qui mit toute sa science et sa bonne volonté à concilier la réalité des faits inexorables, soit la décision de ratification de la Convention par de nombreux gouvernements, avec le point de vue féministe: nous avons nommé M. René Cassin (France). Recommandons à tous ceux qui veulent se faire une idée claire de ce qui vient de se passer à Genève la lecture de ce rapport¹; recommandons-la aussi à nos législateurs, soit fédéraux soit cantonaux, qui y verront de quel respect, de quelle attention, peuvent être entourées des revendications féminines, et pourront s'inspirer de cet exemple.

Il est évident toutefois que cette Résolution finale, dont nous publions le texte plus loin, ne pouvait donner satisfaction aux organisations féminines, puisqu'elle contient la recommandation de ratifier cette Convention de La Haye contre laquelle elles ont lutté, et cela malgré les efforts de M^{lle} Hesselgren (Suède) en sous-Comité, et de 4 déléguées en séance de Commission, pour la faire supprimer. C'est pourquoi les organisations féminines ont-elles remis aux mains de M. Cassin la résolution suivante, qui fut lue par lui en Assemblée plénière, et à la suite de laquelle il rendit publiquement hommage à la maturité politique des femmes:

Cette résolution ne contient pas tous les desiderata des grandes associations féminines internationales et des femmes en général, qui auraient voulu que la ratification de la Convention ne soit pas recommandée, leur but étant d'obtenir l'égalité juridique complète entre hommes et femmes en matière de nationalité.

¹ Doc. A. 61. 1932. V.



Catalogue de l'Exposition.

Violette DISERENS: Paysage italien.

riante Vally, en rouge et la pensive Suzy, en vert. De la même un splendide *Bouquet*, harmonieusement éblouissant, de quoi faire sourire la plus sombre demeure. Il y a dans le portrait de M^{me} G., par M^{me} Magnin-Damagnez (Orbe) une expression d'usure honnête et résignée très heureusement sentie et rendue. Il faut reconnaître, une fois de plus, que les portraits de femmes, comme ceux d'enfants, réussissent assez généralement aux femmes peintres, quand elles sont vraiment peintres.

Le *Jour de pluie*, de Nelly Briquet-Gross, largement brossé, rend toute la mélancolie d'un paysage trempé de pluie. Les paysages, ou plutôt les maisons valaisannes de M^{me} Haimard-Bécharde (Genève) dont le caractère est si bien rendu, avec sûreté de conscience, sans prétention aucune. Les cinéraires de Lina Gloor (Lausanne) agréables et fins de tons. Dans les *Fleurs* de Regina Conti (Lugano), un coloris original et de bonnes qualités décoratives. M^{me} Méteïn-Gilliard¹ (Genève), éprise des rivages pittoresques du Lac Majeur, a su les évoquer avec

¹ Faut-il rappeler ici que c'est au talent d'organisation de M^{me} Méteïn-Gilliard qu'est dû pour une bonne part le succès de cette Exposition si bien comprise?

À Z. C'est ce qu'on voit bien compris même les plus extrémistes des organisations féminines, réalisant d'ailleurs sans doute que dès 1936 — dans quatre ans — la Convention devient automatiquement révisable; et c'est par le moyen souvent usité pour tourner la difficulté, c'est-à-dire par l'abstention, qu'a été manifestée l'opposition, 30 Etats votant pour la Résolution, et 8 s'abstenant, dont non seulement le Chili et Cuba, mais aussi la Tchecoslovaquie (M^{me} Plaminkowa), la Pologne (M^{me} Hubicka), etc. Et d'autre part, des féministes aussi connues et respectées que M^{lle} Hesselgren (Suède) ayant voté pour cette Résolution, on ne peut vraiment pas dire qu'il y ait eu opposition générale des femmes, mais plutôt différence de tactique, les unes estimant la solution finale bien plus heureuse qu'elles ne l'auraient jamais espéré, les autres la déplorant, mais se gardant de la faire échouer, crainte du pire, et toutes, croyons-nous (sauf peut-être quelques éléments extrêmes), la considérant comme une étape sur la route de l'égalité juridique entre les sexes. Personnellement, en tout cas, c'est là notre point de vue.

E. Gd.

Résolution adoptée par l'Assemblée

1. L'Assemblée,

2. Ayant examiné avec le plus vif intérêt le rapport du Secrétaire général contenant les observations soumises par les Gouvernements sur la question de la nationalité des femmes, conformément à la résolution de la Douzième Assemblée, ainsi que les observations du Comité des représentantes des Organisations féminines internationales, et les pétitions des Femmes catholiques et des Hommes catholiques;

3. Considérant que la Conférence de Codification de La Haye n'a pas eu l'intention de consacrer dans les dispositions de la « Convention concernant certaines questions relatives aux conflits de lois sur la nationalité » un principe contraire à l'indépendance de la nationalité de la femme mariée, mais bien plutôt de mettre un terme à certaines difficultés résultant des divergences existant entre les législations de différents pays, relatives à la matière (art. 8, 9, 11), et que l'article 10 a même consacré une application formelle de cette indépendance;

4. Et que la Conférence de Codification de La Haye a recommandé dans son vœu No VI aux Etats d'examiner s'il ne serait pas possible de faire disparaître les divergences existant entre les législations de différents pays, relatives à la matière (art. 8, 9, 11), et que l'article 10 a même consacré une application formelle de cette indépendance;

5. Et de décider spécialement que désormais la nationalité de la femme ne sera pas en principe affectée sans son consentement, soit par le seul fait du mariage, soit par celui du changement de nationalité du mari;

6. Constatant que, dans leurs observations, un grand nombre de gouvernements ont exprimé l'avis que les articles 8 à 11 de la Convention de La Haye réalisent le progrès qu'il est actuellement possible d'atteindre par voie d'accord international, en ce qui concerne le droit de la nationalité des femmes;

7. Considérant que tout amendement en dehors de la procédure ordinaire de révision se heurterait à des obstacles pratiquement insurmontables, et que, par exemple, il n'est pas même possible de faire disparaître les expressions qui semblent avoir été introduites dans la Convention de La Haye en vue de la discrimination entre les sexes en matière de nationalité;

8. Certaine que l'entrée en vigueur de ces articles ne sera en aucune façon de nature à porter préjudice à toute action ultérieure concertée dans le domaine international au moment où une telle action deviendra possible.

9. Il s'agit ici de la pétition en faveur de l'égalité des sexes lancée par la Commission internationale des Femmes catholiques. (Réda.)

Considérant que, dans l'intervalle, cette entrée en vigueur n'imposera aucune restriction à la liberté d'action de tout Etat qui désirerait, dans sa législation en matière de nationalité, donner une application plus étendue au principe de l'égalité des sexes;

10. Convaincu enfin que la question de la nationalité des femmes est en voie d'évolution et se trouve liée aux changements affectant la situation de la femme dans la vie sociale, économique et politique;

11. Exprime l'espoir que les Etats qui ont déjà signé ladite Convention sur la nationalité promulgueront toutes les mesures législatives nécessaires pour donner effet à cette Convention et effectueront prochainement le dépôt de leurs ratifications;

12. Attire l'attention des Etats qui n'auraient pas encore pris les mesures législatives de nature à donner effet à la Convention, sur la possibilité qu'il y aurait pour eux de rédiger leurs lois internes dans une forme répondant mieux aux vœux des organisations féminines;

13. Invite le Secrétaire général à prier de temps à autre les gouvernements de lui fournir des renseignements sur la suite qui aura pu être donnée par eux au vœu No VI de la Conférence de Codification;

14. Prie le Conseil de tenir compte de ces renseignements et de suivre l'évolution de l'opinion publique à l'égard de cette importante question afin de déterminer le moment auquel cette évolution aura atteint un stade permettant de prendre d'autres mesures concertées d'ordre international.

En marge de l'Assemblée de la Société des Nations

Le dîner suffragiste

Un succès sans précédent que ce dîner, organisé pour sa propagande par l'Alliance Internationale pour le Suffrage. En effet, quelques membres de son Comité s'étaient demandé si au lieu de laisser toujours défendre la cause du vote féminin par des femmes, il ne faudrait pas profiter de la présence simultanée à Genève de tant d'hommes d'Etat, représentant aussi bien des pays à suffrage féminin que des pays sans ce suffrage, pour faire entendre à ceux-ci les expériences et les opinions de ceux-là, expériences et opinions qui, dans la bouche de parlementaires et de ministres connus et appréciés, auraient certainement une valeur toute spéciale. L'empressement et la bonne volonté manifestés par tous ceux auprès desquels les premières démarches furent faites prouva tout de suite que l'idée était réalisable, si bien que pour donner plus d'ampleur à cette manifestation, il fut décidé d'inviter à s'y faire représenter, non seulement les délégués des pays non franchis, mais celles de tous les pays, et d'engager d'autre part tous et toutes les féministes de près ou de loin à participer à cette soirée.

Le résultat de toute cette propagande et de toutes ces démarches fut le 7 octobre une salle bondée, dans laquelle on avait pu tout juste dresser les couverts des 200 personnes inscrites, une atmosphère de chaude cordialité, des toilettes de fête, la présence des délégués officiels de 35 pays, ministres, ambassadeurs, chargés d'affaires, sénateurs et députés... parmi lesquels, il faut le dire carrément ici, la Suisse brillait par son absence. M. Motta s'était courtoisement excusé, devant être à Berne ce jour-là, mais notre déléguée privée de son chef ne jugea pas à propos, comme les autres déléguées, de le faire remplacer officiellement par un de ses membres, et malgré des démarches personnelles ne

ouvrages en plumes dont Madeleine Baud-Bovy s'est fait une spécialité. M^{me} Malvany-Trottet (Genève) a joliment illustré un livre d'enfant; dans un goût nouveau mais sans les déformations si peu goûtées par l'enfance. Les petits tableaux en papier découpé de A. Perrenoud (Neuchâtel), très étudiés dans leur simplification originale, offrent un ensemble intéressant et riche de possibilités, les tissages d'Edith Nägeli (Zurich) sont ingénieux de facture et d'un bon effet décoratif. Parmi les beaux ouvrages d'Alice Frick, se distingue un motif au point de croix, de composition bien trouvée. A mentionner encore Julienne Vautier, Marguerite Kirchofer, Clara Vogelsang; d'autres encore pourraient être nommées, mais il faut conclure.

Avons-nous, au cours de ces notations, passé sous silence le produit de labeurs et d'efforts où l'artiste avait mis ce qu'il pouvait de mailleur? Rien n'est plus probable, mais il faudrait posséder une résonance extraordinaire pour saisir d'emblée tout ce qui cherche à s'exprimer, c'est pourquoi la critique est forcément relative et fallacieuse. Il faut donc voir et apprécier chacun pour soi.

L'exposition de Neuchâtel sera close à l'heure où paraîtront ces lignes mais elle se rouvrira à Genève où elle sera visible au Musée Rath, du 5 au 27 novembre.

M. L. B.

A noter ici les riches et impeccables reliures de M^{me} Boissonnas, celles de Sophie Hauser (Berne), également précieuses et les délicieux

Seul, le travail acharné construit les caractères. MASARYK